



Peine pour vol avec effraction prémédité et en réunion

Par **lilie6431**, le **30/01/2009 à 21:48**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître la peine qui pourrait être requise pour une personne qui n'a jamais eu affaire à la police, casier judiciaire vierge, qui travaille en CDI, pour un vol avec effraction, préméditation et en réunion.

Je sais bien que ce que vous me donnerez n'aura rien d'effectif, mais je souhaiterais avoir une idée.

Je me suis déjà renseigné sur les textes de loi, pour les peines maximales, mais je voudrais avoir une réponse pour ce cas précis.

Merci par avance.

Par **fanny57**, le **22/09/2010 à 21:16**

bonjour, j'ai un ami qui a fait exactement pareil que vous et va passer au tribunal en decembre. Donc comme votre histoire date de 2009 je pense que vous pouvez me renseigner. merci d'avance

Par **sabrina2302**, le **31/10/2013 à 17:34**

Bonjour, vos message date de 2009 et 2010 je suis dans votre cas a la recherche de durée de peine pour vols avec effraction avez vous eu des reponses? merci

Par **youris**, le **31/10/2013 à 20:45**

bsr,

Article 311-4

Le vol est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende :

6° Lorsqu'il est commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade ;
cdt